

64

**COMMUNE DE BELLEVAUX**  
**Département de la Haute-Savoie**  
**Arrondissement de Thonon-Les-Bains**  
**Canton de Thonon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf -----

Le 9 septembre -----

Le conseil Municipal de la Commune de BELLEVAUX (Haute-Savoie) -----

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, -----

sous la présidence de Monsieur VUAGNOUX Jean-Louis, maire -----

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2019 -----

**Présents** : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit, adjoints, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie.

**Absents excusés** : VUANO Claudine a donné pouvoir à VUAGNOUX Jean-Louis, BABAZ Guillaume a donné pouvoir à Anne CORNIER-PASQUIER, BERNAZ Célia a donné pouvoir à Pascal FAVIER-BRON, MEYNET-CORDONNIER Denis a donné pouvoir à Benoit VOISIN, SKORUPSKI Eric qui a donné pouvoir à Emmanuel REY.

**Secrétaire de séance** : Denis CHATELAIN

En exercice : 15    Présents : 10    Votants : 15    pour : 12    contre : 3    abstention : 0

### N° 20190909-03 A

#### **OBJET : RÔLE DE L'EAU 2020 :**

- **Tarifs eau**
- **Tarifs de location de compteurs**

#### **TARIFS DE L'EAU 2020 :**

Proposition de maintenir la même augmentation de 3.5% comme les années précédentes pour les tarifs 2020 de l'eau :

	ROLE EAU 2019 (pour mémoire)	ROLE EAU 2020
	€ H.T.	€ H.T.
Abonnement eau	117.00	121.00
Consommation tarif 1 : 50 premiers m3	2.74	2.84
Consommation tarif 2 : au -delà de 50 m3	1.80	1.86
Consommation tarif 3 : au -delà de 1000 m3	1.37	1.42
Consommation tarif 4 : Fourniture d'eau Commune de Vailly ( hameau des Plagnes)	2.26	2.35
Consommation tarif 5 : neige de culture, au-delà de 15000 m3	0.96	0.99
Redevance pour pollution domestique AGENCE DE L'EAU	0.29	0.27
Location de compteur		
15 mm	8.50 €	8.50 €
20 mm	10.10 €	10.10 €
25 mm	26.30 €	26.30 €
30 mm	27.25 €	27.25 €
40 mm	45.00 €	45.00 €
50 mm	60.00 €	60.00 €
80 mm	189.00 €	189.00 €

Le conseil municipal, à la majorité (12 pour, 3 contre) :

- **Décide de procéder à une augmentation de 3.5% sur l'ensemble des tarifs de l'eau pour l'exercice 2020 (hors location du compteur) et d'approuver les tarifs présentés.**

Le maire certifie le caractère exécutoire de l'acte après télétransmission le

Et affiché le

Le Maire,  
Jean-Louis VUAGNOUX

